

Intervention de Luís Amado lors de la session d'ouverture de la Conférence intergouvernementale (Bruxelles, 23 juillet 2007)

Légende: Le 23 juillet 2007 à Bruxelles, lors de la session d'ouverture de la Conférence intergouvernementale pour la réforme des traités, Luís Amado, ministre portugais des Affaires étrangères et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, prononce quelques mots sur le mandat, le calendrier et l'organisation des travaux de la Conférence.

Source: Conférence intergouvernementale (CIG) – Points d'intervention pour la session d'ouverture. [s.l.]: [s.d.].

[http://www.ue2007.pt/NR/rdonlyres/5A7D44AD-6938-4A64-B1E1-](http://www.ue2007.pt/NR/rdonlyres/5A7D44AD-6938-4A64-B1E1-81D05B6BB834/0/TraduçãoodiscursoCIGfrancês.pdf)

[81D05B6BB834/0/TraduçãoodiscursoCIGfrancês.pdf](http://www.ue2007.pt/NR/rdonlyres/5A7D44AD-6938-4A64-B1E1-81D05B6BB834/0/TraduçãoodiscursoCIGfrancês.pdf).

Présidence de l'Union européenne - Portugal 2007. [EN LIGNE]. [Lisbonne]: Gouvernement de la République portugaise, [26.10.2007]. Disponible sur <http://www.ue2007.pt/UE/vFR/>.

Copyright: www.ue2007.pt

URL:

http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_luis_amado_lors_de_la_session_d_ouverture_de_la_conference_intergouvernementale_bruzelles_23_juillet_2007-fr-64f998e9-092a-4287-96da-265228395a00.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE (CIG)

Points d'intervention pour la session d'ouverture

- Nous ouvrons aujourd'hui la conférence intergouvernementale que le Conseil **a décidé** de convoquer. Les critères légaux nécessaires sont remplis : la Présidence remercie le Parlement Européen, la Commission Européenne et la Banque Centrale Européenne pour leur contribution décisive qui on fait que cette CIG puisse commencer ses travaux en juillet.
- Il est évidemment juste aussi de reconnaître l'excellent travail de la Présidence allemande qui a rendu possible la transition entre la période de réflexion et le **moment actuel pour l'action**.
- Le Conseil européen a indiqué très clairement que « **la CIG conclura ses travaux le plus rapidement possible** » sur la base d'un projet de Traité qui sera immédiatement distribué dans cette salle. Nous remercions le Service Juridique du Conseil pour son appui à la Présidence dans l'élaboration du texte.
- La Présidence conduira cette CIG dans le strict respect du mandat reçu. Un mandat qui est « **la base et le cadre exclusifs des travaux de la CIG** ». **Nous ne dévierons pas d'un millimètre de ce mandat**. Le mandat traduit la **volonté exprimée** par **tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement** qui l'ont approuvé et à qui incombe « la responsabilité générale de cette CIG ».
- Il est vital également que nous gardions bien présent à l'esprit l'objectif de cette exercice : modifier les Traités en vigueur dans le sens d'un renforcement de l'efficacité et de la légitimité démocratique de l'Union élargie, et la cohérence de son action extérieure. Le mandat que nous avons est **l'unique** instrument qui nous permettra d'atteindre ces objectifs.
- L'Union connaît aujourd'hui clairement une période de **croissance économique**. Le **climat politique est optimiste** quant aux capacités de l'Union et aux possibilités d'entente entre tous les Etats Membres. Mais la situation internationale dans laquelle nous nous mouvons recèle de nombreux signes d'inquiétude, et il est vital pour l'Union de ne pas se laisser paralyser à nouveau par des disputes institutionnelles internes, pour être en mesure de répondre aux véritables défis qu'il faut affronter. Nous devons conclure ce débat sur les Traités qui traîne depuis trop de temps.
- Sur le plan politique il y a un consensus pour que nous organisions les travaux de façon à les conclure avec la plus grande célérité. **Le respect par tous des compromis déjà conclus est essentiel**. La bonne foi et le principe de coopération loyale devront orienter toujours les positions de tous les participants de cette Conférence.
- **La Présidence a organisé les travaux de cette CIG de façon à conclure les négociations le 18 et 19 octobre**, à Lisbonne. Nous avons envoyé à tous une note sur l'organisation de cette conférence à laquelle j'ajouterai seulement un point : le travail essentiel devra être fait par un groupe de juristes qui demain tiendra sa réunion inaugurale et à qui sera précisé le calendrier des travaux. Mais la Présidence utilisera aussi toutes les opportunités disponibles pour chercher à faire progresser ce sujet sur le plan politique.

C'est ainsi que nous interprétons le **mandat pour l'action** que le Conseil Européen nous a donné.

- Nous voulons ainsi assurer la nécessaire **transparence** de ce processus. Un processus dont les destinataires sont non seulement les Etats Membres et les institutions mais aussi nos citoyens. Pour cette raison, tous les documents de cette Conférence seront rendus publics. Aujourd'hui même ils seront disponibles sur internet.
- Il nous reste à nous mettre à l'œuvre et à souhaiter, ou à **nous** souhaiter, à tous un bon travail. La Présidence fera tout pour que nous concrétisions l'accord auquel sont parvenus nos Chefs d'Etat et de Gouvernement. Je suis certain que nous arriverons **ensemble** à bon port.
- Merci beaucoup.